



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2023-566

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-12-07-00007 - DECISION N° DOS/2023/845 PORTANT
DESIGNATION DES AGENTS POUVANT REPRESENTER LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE AU
SEIN DU JURY DES EPREUVES PRATIQUES DU CERTIFICAT DE CAPACITE DE
PRELEVEUR SANGUIN ORGANISEES DANS LA REGION HAUTS-DE-FRANCE.
(2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-07-00007

DECISION N° DOS/2023/845 PORTANT
DESIGNATION DES AGENTS POUVANT
REPRESENTER LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
HAUTS-DE-FRANCE AU SEIN DU JURY DES
EPREUVES PRATIQUES DU CERTIFICAT DE
CAPACITE DE PRELEVEUR SANGUIN
ORGANISEES DANS LA REGION
HAUTS-DE-FRANCE.

DECISION N° DOS/2023/845

**PORTANT DESIGNATION DES AGENTS POUVANT REPRESENTER LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE
SANTE HAUTS-DE-FRANCE AU SEIN DU JURY DES EPREUVES PRATIQUES DU CERTIFICAT DE CAPACITE DE PRELEVEUR
SANGUIN ORGANISEES DANS LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L4352-1 et suivants et R4352-13 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2006 modifié fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'examen de biologie médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 8 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

DECIDE

Article 1 – Sont désignés pour représenter le directeur général de l'ARS au sein du jury des épreuves pratiques du certificat de capacité de préleveur sanguin organisées dans la région Hauts-de-France, prévu par l'arrêté du 13 mars 2006 susvisé, les agents du service gestion et formation des professionnels de santé de la sous-direction de l'ambulatoire, de la direction de l'offre de soins de l'ARS, suivants :

- Madame Saliha FEKKIR, gestionnaire ;
- Madame Valérie LOUCHAERT, gestionnaire ;
- Monsieur Arnaud PRALAT, chargé de mission.

Article 2 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 - La présente décision sera notifiée à :

- Madame Saliha FEKKIR ;
- Madame Valérie LOUCHAERT ;
- Monsieur Arnaud PRALAT.

Article 4 - Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille le,

17 DEC. 2023

17 DEC. 2023

Pour le directeur général
Et par délégation,
le sous-directeur ambulatoire

Adrien DEBEVER

